

COMMUNAUTE DE COMMUNES**Aubrac Lot Causse Tarn**

16 Quartier de Trémoulis 48 500 LA CANOURGUE

☎ : 03 66 31 41 23 - Courriel : contact@ccalct.fr

DECISION DU PRESIDENT**N°24-DP014**

Nature de l'acte : finances

Objet : BP / Virement de crédits n°2

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn,

VU l'article L.5217-10-6 du CGCT,

VU le budget principal 2024,

VU que le président à l'autorisation de l'assemblée délibérante d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

DECIDE**ARTICLE 1 :** les virements de crédits suivants :**INVESTISSEMENT**

Sens	Compte	Fonction	Intitulé opération	Prévu	VC	Après VC
D	7392221	020	FPIC	50 095	1 000	51 095
D	60612	020	Electricité	14 000	-1000	13 000

Total

0

ARTICLE 2 : Le Chef de service du SGC de Marvejols et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Canourgue, le 31 décembre 2024

Le Président,
Jean Claude SALEIL

Le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Mende, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne le :

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE